

TITRE: LA REGENERATION NATURELLE ASSISTEE (RNA)

DESCRIPTION DE LA TECHNOLOGIE

DESCRIPTION TECHNIQUE

La Régénération Naturelle Assistée (RNA) est une technique consistant à associer des arbres et des cultures sur une même parcelle. C'est une pratique qui consiste à laisser au cours du défrichement (en saison sèche ou en saison des pluies) 2 à 4 rejets issus des souches des différents arbres et arbustes pour qu'ils poursuivent leur croissance. Les espèces sont choisies en fonction de leur importance et des desiderata des producteurs. Les principales raisons de la pratique de la RNA au Tchad sont la baisse de la productivité des cultures et l'inégale répartition de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace. Elle a pour avantage d'améliorer la fertilité des sols, de protéger les terres de cultures contre l'érosion éolienne et hydrique, de reconstituer le couvert végétal, de favoriser le retour de la biodiversité végétale et animale et accroître la disponibilité des produits forestiers ligneux et non ligneux. De par les avantages qu'elle procure et de son coût relativement bas (5 000 à 12 000 FCFA à l'hectare), la RNA est à la portée du paysan. C'est aussi une technologie qui fait son chemin au Tchad mais qu'il faut déployer davantage.

NIVEAU DE MATURITE TECHNOLOGIQUE OU INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE ACTUEL

En matière de la RNA, le Tchad est cité comme exemple en la matière du fait que celle-ci se pratique un peu partout sur le territoire national surtout en zone agropastorale. Actuellement, elle est au stade de démonstration de prototype dans un environnement opérationnel.

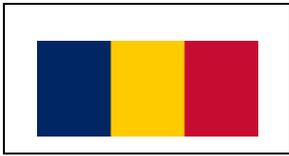
JUSTIFICATION CLIMATIQUE DE LA TECHNOLOGIE

La RNA contribue à la réduction de l'évapotranspiration et les arbres sous RNA lors des inventaires des gaz à effet de serre, sont comptabilisés dans les arbres hors forêts qui font partie intégrante du patrimoine forestier. Ainsi, la pratique de la Régénération Naturelle Assistée a permis le retour de la végétation qui constitue un potentiel important pour la séquestration du carbone. En effet, La technologie améliore la fertilité des sols et augmente les rendements agricoles. Elle accélère aussi le retour de la biodiversité végétale et animale, sert de fourrage et d'ombrage aux animaux et accroît la disponibilité des produits forestiers ligneux et non ligneux (fiche technique RNA). C'est pourquoi dans la CDN du Tchad, au niveau du secteur du forêt, il est prévu parmi les actions phares, la réalisation de la régénération naturelle assistée (RNA) pour une superficie de 1 000 000 ha. La RNA est surtout pratiquée dans les zones arides (zones ayant un déficit en précipitations, induisant un déficit en alimentation des populations, car tributaires des productions agricoles saisonnières).

AMBITION DE LA TECHNOLOGIE

ÉCHELLE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

Dans le cadre du Plan d'Actions Technologique de la RNA, il est retenu un objectif de 50 000 ha/an de RNA dans la zone agricole (Parcs agroforestiers), l'équivalent de 250 000 ha en 10 ans, soit 23% de l'ambition de la CDN à l'horizon 2030. Cette période de dix (10) ans de mise en œuvre du PAT est répartie en 5 ans d'investissement et 5 ans de suivi. Ce PAT sera mis en œuvre sous les responsabilités des Ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture.



AMBITION DU NIVEAU DE PRÉPARATION TECHNOLOGIQUE OU DE L'INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE

Des Etudiants et des chercheurs de l'Institut National de la Recherche du Tchad (INRT) et le Centre National de Recherche et de Développement (CNRD) continuent à explorer la technologie pour encore mieux améliorer la technique afin de tendre vers un système complet et qualifié.

IMPACTS ATTENDUS DE LA TECHNOLOGIE

Les impacts attendus de la RNA sont entre autres :

- ✓ L'accroissement des rendements des champs sous RNA (pouvant atteindre jusqu'à 200 kg en plus de la normale) grâce à des sols moins dégradés et de meilleure qualité à cause de la fertilisation induite par les feuillages et les autres débris végétaux suite à l'augmentation de la fertilité des sols ;
- ✓ La contribution à travers la création de parcs agroforestiers à l'atteinte des objectifs de séquestration du carbone du secteur AFAT estimé dans la CDN à 3,2 tonnes CO₂-eq / ha/an ;
- ✓ La contribution à la lutte contre la pauvreté à travers la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- ✓ L'amélioration de la production animale avec la disponibilité du fourrage et d'ombrage pour les animaux ;
- ✓ L'amélioration des conditions de vie des populations : par exemple, dans la région de la zone sahélienne et saharienne du Tchad, la monétarisation du foncier dans une zone fortement peuplée comme la zone soudanienne est devenue une variable de résilience importante pour les individus dudit terroir. Ainsi, les parcelles restaurées par la technique de la RNA ont une valeur multipliée par cinq (559.000 FCFA/ha) par rapport aux parcelles dégradées (75.500 FCFA/ha) (PARSAT, 2018).

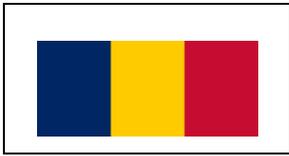
ACTIONS POLITIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

POLITIQUES EXISTANTES EN RELATION AVEC LA TECHNOLOGIE

Le Tchad subit de plein fouet les conséquences du changement climatique. Compte tenu des potentialités de développement offertes par les ressources naturelles, les préoccupations nationales concernent fondamentalement le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT) qui est l'un des deux domaines prioritaires d'intervention de la CDN du Tchad. Ainsi, les principaux documents de politique et juridique en lien avec la technologie de la RNA sont

- ✓ La Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2015) ;
- ✓ La Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE, 2020) ;
- ✓ Le Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres au Tchad (CS-GDT 2014) ;
- ✓ La Loi N°014/PR/1998, Définissant les principaux généraux de la Protection de l'Environnement ;
- ✓ La Loi N°014/PR/2008, Portant Régime des Forêts, de la Faune et des Ressources Halieutiques ;
- ✓ Le Décret N°579/PR/PM/MAE/2014, Fixant les modalités de Gestion du Domaine Forestier.

Pour relever les défis du secteur foresterie, plusieurs mesures sont proposées dans ces documents de référence dont entre autres : la gestion durable des écosystèmes à travers l'aménagement des forêts, la Régénération Naturelle Assistée et la mise en défens.



POLITIQUES PROPOSEES POUR LA MISE EN PLACE DE LA TECHNOLOGIE

Dans le rapport sur les barrières du processus EBT a montré que les principaux obstacles au déploiement de la RNA sont : l'insuffisance des mesures incitatives pour encourager les producteurs dans la pratique de la technologie, la méconnaissance et ou l'insuffisance de capacité pour mettre en œuvre ladite technologie. C'est pourquoi, au cours du processus de sélection des actions pour leur inclusion dans le plan d'actions technologique (PAT) qui a été conduit avec la participation pleine des parties prenantes, les principales actions retenues sont les suivantes : la vulgarisation de la réglementation sur la pratique de la RNA, l'intensification de l'information, de la sensibilisation et de la formation des populations sur la pratique de la RNA et enfin, le renforcement des capacités du personnel d'encadrement sur le terrain.

COÛTS LIÉS AUX POLITIQUES PROPOSEES

Le coût lié à la mise en œuvre des actions proposées dans le PAT de la technologie RNA s'élève à 985 990 \$US.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT

Coordonnées du coordinateur EBT

Mr MAHAMAT HASSANE IDRIS

Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable

Contact : 00 235 66 21 93 40 ou 00 235 99 95 11 26

E-mail : mhi1962@yahoo.fr / mhthassane@hotmail.fr

LIENS VERS LES RAPPORTS EBT

Site TNA : <https://tech-action.unepdtu.org/>